



Labretonie

Bulletin Intercommunal d'Information

Janvier 2017 - n° 33

La Lettre *de Lot et Tolzac*

www.lotetolzac.fr

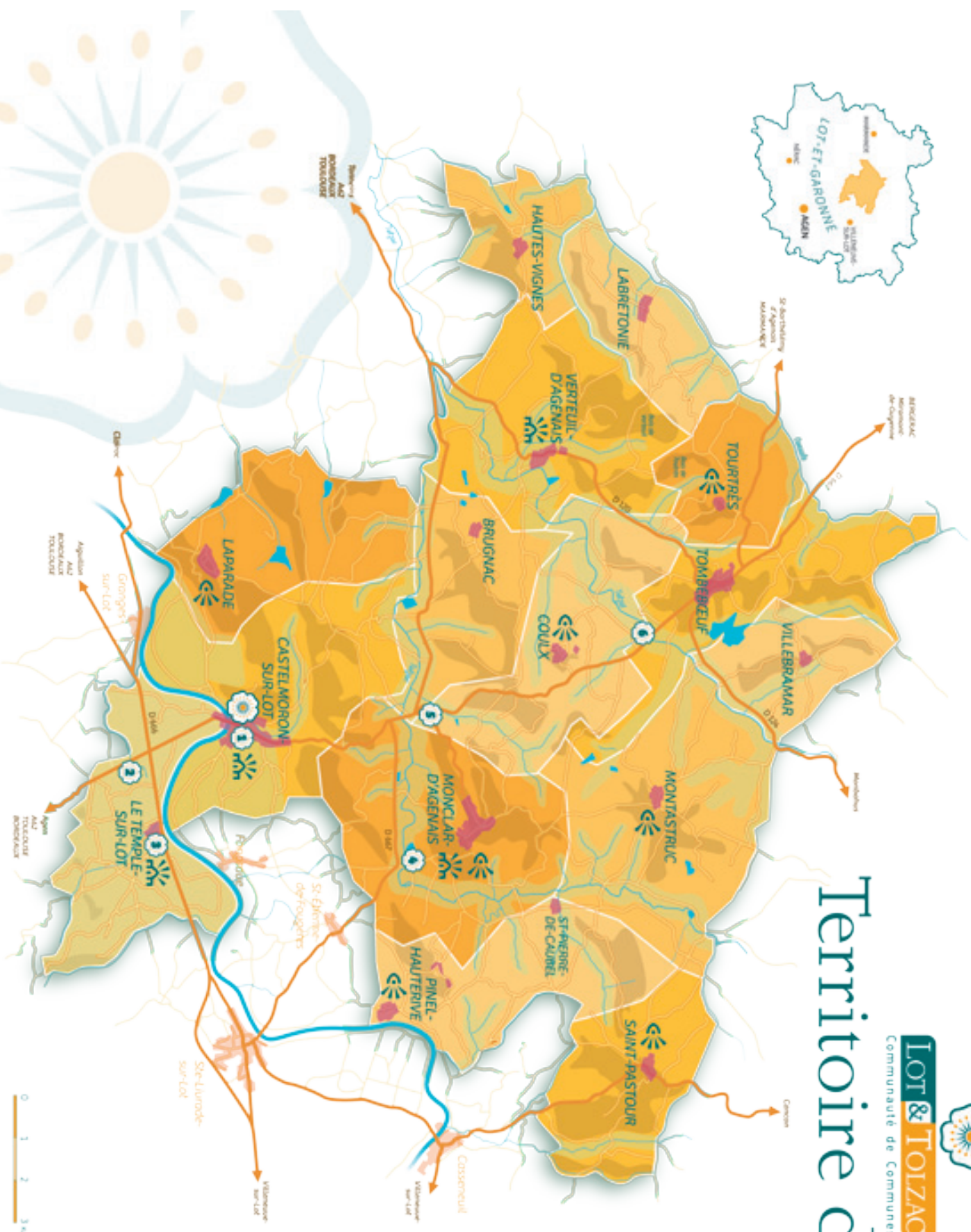
Brugnac - Castelmoron sur Lot - Coulx - Hautesvignes - Labretonie - Laparade - Le Temple sur Lot - Monclar d'Agenais - Montastruc - Pinel-Hauterive - Saint Pierre de Caubel - Saint-Pastour - Tombeboeuf - Tourtrès - Verteuil d'Agenais - Villebramar



LOT & TOZAC

Communauté de Communes

Territoire de Vie



LÉGENDE

- Communauté de Communes LOT & TOZAC
- Mairie et Collège
- Zone d'activités économiques
- Office de Tourisme
- Centre de Loisirs
- Déchèterie
- Services techniques
- Sites Natura 2000
- Points de vue

LE MOT DU PRÉSIDENT

D. BAECHLER
janvier 2017



Concernant les Communautés de communes la loi dite NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale est effective depuis ce mois de janvier. Pour leur définition, si la loi impose un seuil de population contre lequel on peut légitimement s'ériger, elle permet un principe dérogatoire subordonné à la densité de sa population. Notre Communauté de communes est dans ce champ d'application.

Spontanément, émerge l'interrogation sur « l'esprit républicain » et sa réalité, sur la considération et le pouvoir décisionnel qui en découlent.

L'appartenance obligatoire à une Communauté de communes, les compétences transférées de fait ou par nécessité, le PLU intercommunal, le contrat de ruralité et autres schémas de mutualisation... Tout indique l'interdépendance pour une cohérence portée à l'échelon du territoire intercommunal pour lequel rien n'est dit quant à la durée de ce principe dérogatoire.

Tout aussi spontanément, on s'interroge sur la commune aujourd'hui ? Sur la commune demain ?

Sur le sujet, le législateur est peu prolix. Toujours très attaché à l'entité communale, il suggère la commune nouvelle accordant, encore, aux élus le libre choix.

Si cette forme de commune va dans le sens de l'histoire et mérite l'étude, il n'est rien dit quant à la considération qui lui est due, à son pouvoir, à son autonomie.

Malgré ce contexte ambigu, notre Communauté de communes assure toutes ses responsabilités. Par sa dimension, elle offre le privilège de la proximité ; par sa simplicité, celui de l'efficacité et par sa situation financière, celui de la maîtrise, du respect et de l'honnêteté qui font d'elle une communauté secrètement convoitée.

Durant l'année 2016, les travaux de voirie programmés ont été réalisés dans leur intégralité et le service des déchets ménagers assuré malgré les aléas d'ordre matériel et les impératifs de personnes.

Les services aux familles ont été apportés à travers la crèche, le RAMPE, le centre de loisirs et le contrat éducatif local eu égard aux exigences scolaires.

En ce qui concerne l'action touristique, l'accent fut porté sur la finalisation du site internet dont nous possédons la maîtrise d'ouvrage pour les 3 Communautés de communes (Confluent, Prayssas et Lot-et-Tolzac), sur l'accueil et la gestion de l'office de tourisme pour des résultats concrets.

En nouvelle compétence économique, le conseil communautaire a initié un programme d'investissement pour notre zone d'activité ; en matière d'aménagement de l'espace, lancé le PLUi ainsi que le contrat de ruralité ; en faveur des communes, l'aide à l'investissement...

En 2017, tous les programmes initiés seront poursuivis, tout particulièrement, ceux portant sur l'aménagement du territoire, l'activité économique, le développement touristique et l'optimisation du service de collecte des déchets.

Je remercie tous les élus du conseil communautaire et des communes pour la foi qu'ils témoignent en notre Communauté de communes et leur engagement envers elle. Je remercie tous nos agents pour la compétence et la conscience professionnelle qui les animent.

Que cette année 2017, ainsi ouverte, soit pour chacun de réussite.

Communauté de communes Lot-et-Tolzac

12 avenue de comarque
47260 Castelmoron sur Lot

Téléphone : 05 53 84 82 48

Courriel : contact@lotettolzac.fr

Site Internet : www.lotettolzac.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h.

La Lettre de Lot-et-Tolzac - I.S.S.N. : 2258-3696

Tirage : 3700 exemplaires

Directeur de la publication : Gérard STUYK - **Rédaction et**

conception : Communauté de communes Lot-et-Tolzac

Crédit photo : Communauté de communes Lot-et-Tolzac, mairies du territoire, SMAVLOT 47, Françoise YRIEIX, PACT HD47, Eco-emballages, crèche le nuage rose, centre de loisirs Lot-et-Tolzac.

Création et impression : Imprimerie Baudelin

SOMMAIRE

TERRITOIRE DE VIE 2

DÉVELOPPEMENT 7

VOIRIE 10

ENVIRONNEMENT 10

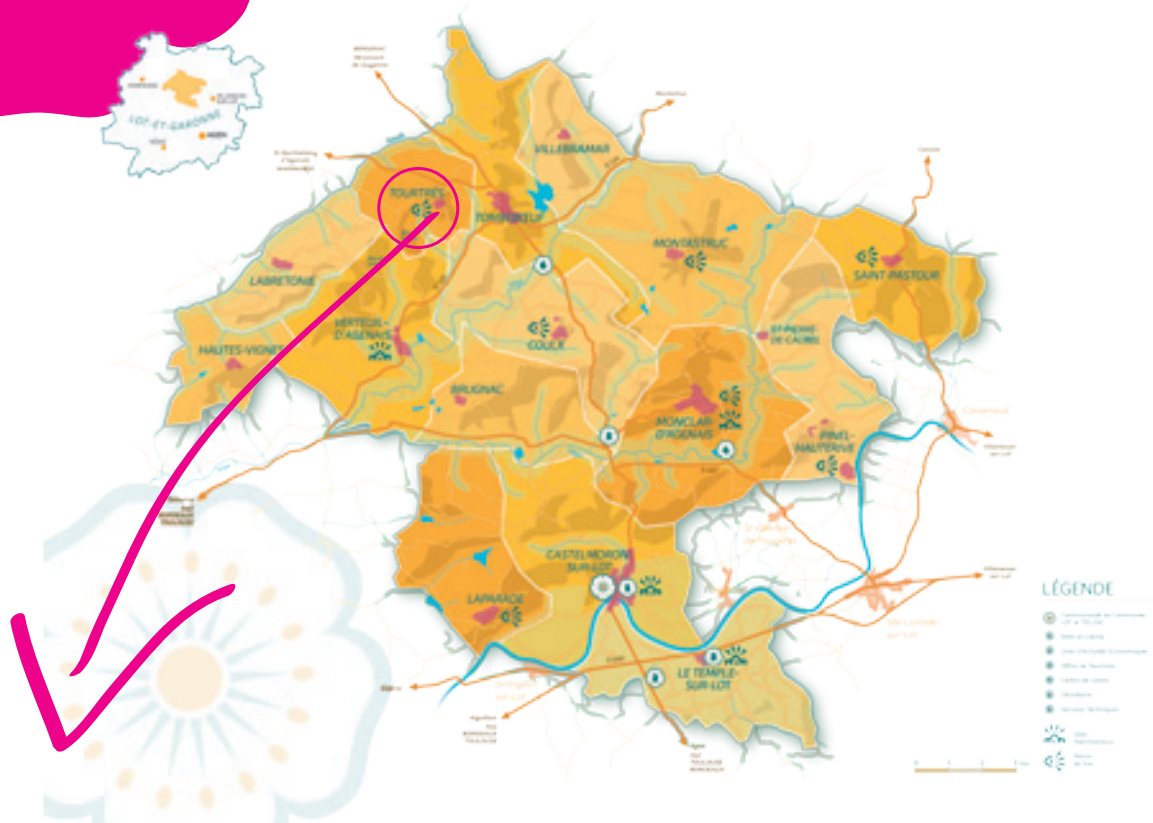
TOURISME 12

JEUNESSE 16

TERRITOIRE DE VIE

A LA DÉCOUVERTE DE 2 COMMUNES DU TERRITOIRE

Riche de 15 communes, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac vous présentera deux communes à chaque édition du bulletin communautaire. Entrez dans l'histoire du territoire !



Tourtrès : 3 moulins pour un village.

Le village de Tourtrès, situé au nord de l'intercommunalité, s'élève sur une colline à plus 173 m de hauteur. Certaines découvertes archéologiques, sur les lieux-dits « Bel Air », « Coursou » et « Las Clèdes », permettent d'attester d'une occupation antique du site. Des objets, tels qu'un denier de Trajan daté du Haut empire, ont été retrouvés sur place.

Le nom de Tourtrès signifierait « Les trois tours » annonçant la présence de 3 moulins à vent dans le village. En effet, la commune de Tourtrès est caractérisée par son moulin, construit en 1620 mais le cadastre de 1838 montre l'existence de 2 autres moulins similaires sur le même site. Leur production permettait à l'époque de faire vivre convenablement le village.

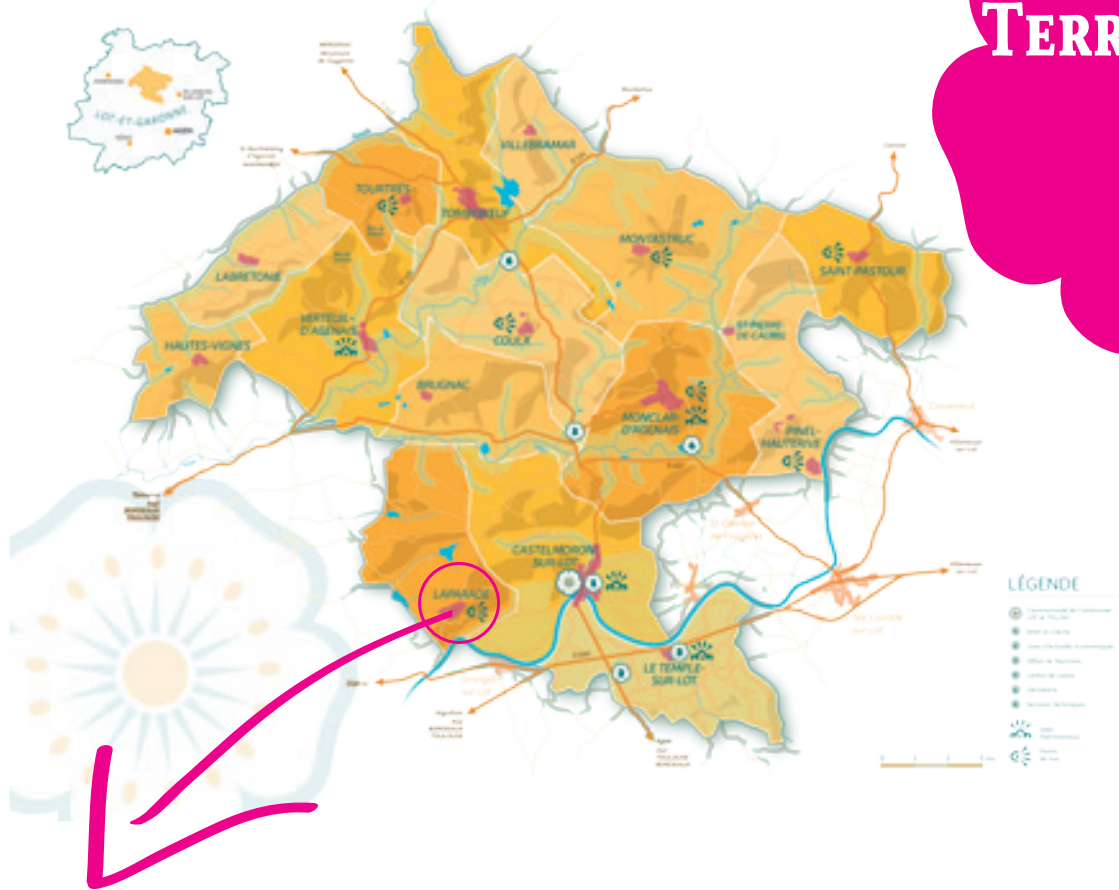
Unique vestige de ce passé, le moulin de Tourtrès connaît une histoire mouvementée : construit en 1620 puis démolé en 1892, il est entièrement refait en 1895 et reste productif jusqu'en 1925. C'est le poète et traducteur Arnel GUERNE qui l'achète en 1960 et le rénove. A sa mort, le moulin est racheté par l'un de ses proches.

Le village accueille, depuis quelques années, dans le bourg, 5 tables d'interprétation pour comprendre l'évolution des paysages et des végétaux au fil du temps et des saisons.

TOURTRÈS

Population : 149 habitants
Superficie : 1 171 hectares





Laparade : 752 ans d'histoire.

La bastide de Castelseigneur (qui prendra le nom de « La Parade » dans les années 1440) a été fondée en 1265 par Alphonse de Poitiers sur un territoire appartenant à l'abbaye de Clairac.

Placée sur un plateau à 182 mètres d'altitude et dominant la vallée du Lot, le village offre un point de vue remarquable. C'est également un atout naturel pour la bastide pour se prémunir de ses assaillants. Protégé par des douves profondes, dont une partie subsiste aujourd'hui, et par des remparts, le village constituait un refuge. Trois portes permettaient d'entrer dans l'enceinte : la porte Est donnait sur la route de Monclar, la porte ouest sur la route de Clairac et la porte nord sur les douves.

La bastide a été construite suivant un compromis entre le plan dit « en échiquier » et le plan « en fuseau » des bastides de promontoire. Les 4 grandes rues sont tracées à angles droits dans un souci d'efficacité pour le découpage en lots égaux (plan dit « en échiquier »). Cependant, les

architectes ont tenu compte du climat en orientant le plan général de la bastide de manière à empêcher les vents forts d'ouest de s'engouffrer dans les rues et de les balayer sur toute leur longueur (plan dit « en fuseau »).

Au centre du village, à l'emplacement actuel du jardin public, un château fort doté de deux donjons dominait la vallée. La halle, construite en 1762, constituait le centre des affaires. L'église est construite l'année suivante. Ce sont les pierres de l'ancienne église de Touraille et des ruines du château, incendié deux siècles plus tôt, qui seront utilisées pour ces constructions.

Les puits, datant de la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle, et classés à l'inventaire des Monuments historiques depuis 1984 (comme la Halle), étaient encore en service dans les années 50 : on y puisait l'eau potable et on maintenait les aliments au frais.

Fort de sa position dominante sur la Vallée du Lot, Laparade propose une table d'orientation du panorama et une vue sur les Pyrénées à 250 kms de là !



LAPARADE

Population : 458 habitants
Superficie : 1 620 hectares

TERRITOIRE DE VIE

LES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX SOUTENUS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En 2016, la Communauté de communes a mis en place **un régime d'aide visant à soutenir les investissements des communes membres.**

Les investissements accompagnés sont ceux permettant **une valorisation du patrimoine, l'attractivité du territoire, la valorisation de l'image de la commune** tout en intégrant la notion de service de proximité.

A ce jour, plusieurs communes du territoire ont déposé un dossier à la Communauté de communes et recevront toutes 15 000 € pour les travaux suivants :

- Pinel-Hauterive : création d'une aire de jeux et de détente
- Monclar : aménagement du centre bourg
- Verteuil d'Agenais : réfection de la cantine scolaire et des sanitaires de l'école primaire
- Tourtrès : aménagement du bourg et accessibilité

- Labretonie : construction d'un atelier communal et d'un local chasseur
- Coulx : construction d'un local technique à proximité du Moulin
- Hautes-Vignes : réfection d'un parking communal
- Tombeboeuf : aménagement de la salle des sports
- Villebramar : rénovation de l'Eglise et cheminement piétonnier
- Montastruc : aménagement paysager du bourg
- Brugnac : mise aux normes accessibilité

Qu'ils soient sportifs, ludiques, patrimoniaux, culturels, ces investissements témoignent du dynamisme existant de nos petites communes rurales que la Communauté de communes a à cœur de soutenir.

Les autres communes membres de la Communauté de communes n'ayant pas encore déposé un dossier pourront le faire en 2017 !

AMÉLIORONS NOS SERVICES !



Certains territoires, notamment en zone rurale, font face à des difficultés d'accès aux services publics et/ou privés et se trouvent confrontés à un risque de dévitalisation. Le Conseil départemental et la Préfecture doivent imaginer, en collaboration avec les élus locaux, les opérateurs de services et les usagers, à travers un Schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public, des dispositifs visant à préserver la qualité des services rendus aux lot-et-garonnais et l'égalité entre nos territoires.

Qu'est-ce que le schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public ?

C'est un document stratégique instauré par **la loi NOTRe du 7 août 2015 dans son article 98**. Ainsi, sur le territoire de chaque département, l'Etat et le Département élaborent conjointement un document cadre, en associant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les opérateurs et les citoyens.

Celui-ci définit, pour une durée de six ans, **un**

programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services, qu'ils soient publics ou privés (ex : poste, électricité, aide à domicile, petite enfance, point commerce multifonctions) dans les zones présentant un déficit d'accès des services. Il permettra d'aboutir à un plan de développement de la mutualisation des services en Lot-et-Garonne.

Ce schéma doit devenir un projet de territoire partagé et réalisé au bénéfice des populations pour :

- Améliorer et renforcer **l'accès des services existants** qui contribuent déjà à la qualité de vie des habitants sur notre territoire,
- Mettre en œuvre de nouvelles actions innovantes en faveur d'**un meilleur accès des concitoyens** aux services qu'ils soient publics ou privés.

Les élus de votre territoire sont associés à cette démarche d'amélioration de l'accessibilité aux services.

Rendez-vous sur le site

www.ameliorons-nos-services-47.fr

afin d'y retrouver de plus amples informations.

L'ENTREPRISE KOZUB, UNE HISTOIRE QUI DURE DEPUIS 30 ANS À VILLEBRAMAR.

L'entreprise familiale KOZUB, basée sur les hauteurs de Villebramar, a fêté ses 30 ans en juin 2016 avec près de 400 personnes : clients, partenaires, élus et amis.

L'histoire débute en 1986 lorsque Jean-Marie KOZUB créé une entreprise de travaux agricoles pouvant réaliser des travaux de tous types tels que le labour, les semis, l'épandage ou la récolte. Au fil des années, les travaux se portent sur toute la région et au-delà, avec des travaux de moissons dans l'Eure ou des travaux d'ensilage dans la Haute Loire et la Normandie.

En 1992, Richard KOZUB, le père, prend sa retraite de l'exploitation familiale de 120 hectares, qui comprend notamment une vingtaine d'hectares de pruniers et une station de séchage. Et c'est Jean-Marie qui reprend alors l'exploitation et devient, en plus, agriculteur !

En 2003, l'entreprise se développe encore avec la création de l'EURL Sud AGRI, spécialisée dans le transport en semi-remorques de céréales, de graviers ou de cailloux,...

Enfin, l'entreprise KOZUB, c'est aussi des travaux publics avec la possibilité de créer et curer des lacs, des mares ou encore réaliser des terrassements divers.

Avec 17 salariés permanents répartis sur les 3 entités, et jusqu'à 45 personnes en été, cette entreprise est avant tout une entreprise familiale avec pour la première



génération : Maryline, l'ainée en charge de la comptabilité ; Nathalie, la sœur cadette pour la filiale transport et pour la deuxième génération : Nicolas, le fils ainé de Jean-Marie, sur l'entité Transport ; Benjamin, le fils de Maryline, sur l'exploitation agricole et Robin, 8 ans passionné d'engins agricoles !

CONTACT

Etablissements KOZUB
Villebramar, 05 53 88 86 21,
jean-marie.kozub@wanadoo.fr

LA RECONNAISSANCE DE LA BIENTRAITANCE PAR L'OBTENTION DU LABEL HUMANITUDE POUR 2 MAISONS D'ACCUEIL TEMPORAIRE DU TERRITOIRE.



Le label Humanitude (www.lelabelhumanitude.fr) a été créé il y a 30 ans par l'association « Asshumevie » ; Association Humanitude Evaluations et Milieux de Vie. Inventée par deux anciens professeurs d'éducation physique et sportive, Yves GINESTE et Rosette MARESCOTTI, cette méthode propose une autre approche des soins dispensés aux personnes fragilisées (âgées, handicapées...).

Ce label répond à cinq principes fondateurs :

- Zéro soin de force, sans abandon de soin ;

- Respect de la singularité et de l'intimité ;
- Vivre et mourir debout ;
- Ouverture de la structure vers l'extérieur ;
- Lieu de vie, lieu d'envies.

Les critères d'évaluation du Label Humanitude sont déclinés en plus de 300 points dans tous les domaines : la qualité de vie des personnes accueillies, la vie sociale, la qualité de vie au travail pour les personnels, les capacités de l'établissement à monter des projets et à modifier son organisation pour répondre au mieux aux attentes des usagers et réaliser le projet d'accompagnement personnalisé...

Judi 3 novembre 2016, La Passarella à Coulx et Le Lotus Bleu au Temple sur Lot, 2 maisons d'accueil temporaire, gérées par l'ADMR Paloma de Coulx, ont reçu ledit label par Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat chargée des Personnes âgées et de l'autonomie.

Ce label est délivré pour 5 ans et comprend une visite inopinée, afin de vérifier que l'établissement respecte toujours les critères du label.

Un Guide technique de la Rivière à l'usage des riverains



Pour répondre à vos questions

Comment entretenir
ma rivière ?...

Quels sont mes droits
et mes devoirs ? ...



Qui contacter pour
mes projets de travaux
sur cours d'eau ?...



Consultable en mairie
ou sur le site internet

<http://www.vallee-lot-47.eu/>

Contact techniciens de rivière :
SmaVlot47
Mairie 47260 Castelmoron sur lot
Tel : 05 53 88 79 88
smaVlot47@wanadoo.fr

Les partenaires



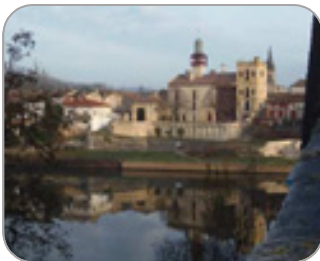
PLUi : LA PHASE 2 AVEC LE P.A.D.D. !

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOT-ET-TOLZAC (47) LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le PADD, de quoi parle-t-on ?

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD) est la clef de voûte du dossier de **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** (PLUi). Il définit les **orientations générales d'urbanisme** et **d'aménagement** retenues pour l'ensemble du territoire intercommunal. Ainsi, le PADD est une **expression de la volonté des élus** de la Communauté de Communes Lot-et-Tolzac au regard des **objectifs réglementaires et législatifs**.

Les grandes orientations du projet



POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT

VOLET HABITAT

- Développer prioritairement l'urbanisation sur le pôle Castelmoron - Le Temple-sur-Lot
- Conforter le développement des pôles d'équipements secondaires
- Limiter le développement de l'urbanisation diffuse et améliorer la forme urbaine en favorisant la continuité du bâti
- Privilégier l'évolution du bâti et valoriser le bâti de caractère
- Privilégier la création de logement à caractère social sur le pôle Castelmoron-sur-Lot / Le Temple-sur-Lot
- Renforcer l'intégration de l'urbanisation au contexte architectural et paysager

VOLET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Développer les activités industrielles et du tertiaire
- Développer les activités artisanales
- Développer des activités agricoles et para agricoles.
- Développer les infrastructures sportives et touristiques
- Développer prioritairement les commerces et services de proximité dans les centres-bourgs (pôles d'équipements)

POLITIQUE EN MATIÈRE DE PAYSAGES

- Préserver les points de vue et les perspectives paysagères identitaires
- Protéger le patrimoine rural et végétal
- Protéger le patrimoine architectural et paysagers des noyaux historiques

POLITIQUE D'URBANISME

- Développer la mixité sociale
- Poursuivre la croissance démographique à 0,59 % par an

POLITIQUE D'ÉQUIPEMENT

VOLET RÉSEAUX ET TRANSPORTS

- Limiter les investissements en terme de réseaux
- Prendre en compte les infrastructures routières
- Renforcer l'utilisation des transports collectifs ou à la demande et le développement de production d'énergie renouvelable (solaire, photovoltaïque, méthanisation) s'intégrant au contexte agricole et paysager

VOLET ÉQUIPEMENT, ESPACES PUBLICS

- Aménager les espaces publics et sécuriser les déplacements
- Maintenir les effectifs scolaires et les équipements publics nécessaires au fonctionnement des villages
- Renforcer le rayonnement de Castelmoron et conforter les pôles d'équipements secondaires

LA POLITIQUE DE PRÉSERVATION ET DE REMISE EN ÉTAT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

- Protéger les corridors écologiques et réservoirs de biodiversité

LA POLITIQUE DE PRÉSERVATION DES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

- Limiter la consommation d'espaces agricoles
- Préserver les espaces agricoles
- Protéger les cours d'eau
- Prendre en compte les risques naturels

Où en sommes-nous dans la démarche ?

Le **Bureau d'études URBA2D** a accompagné les élus à la **rédaction** et à la **mise en forme du document**. A ce jour, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** a été **débatu** par le conseil communautaire en date du **12 Décembre 2016**. La **phase 3** consiste à réaliser le projet de PLUi qui va se dérouler tout au long de l'année 2017. Une **exposition itinérante** permettra à la population de visualiser l'ensemble du PADD. Pour chaque commune du territoire intercommunal, une carte illustre les **orientations générales du projet** ci-jointes. La population peut formuler ses observations sur le **registre** disponible en mairie et au siège de la communauté. Le PADD est également téléchargeable sur le portail <http://www.lotettolzac.fr/>.



PLUi : DES RÉUNIONS PUBLIQUES POUR VOUS INFORMER !

L'élaboration de ce document d'urbanisme passe par la concertation avec la population.

De ce fait, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac et le cabinet URBA2D organisent 2 réunions publiques de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) auxquelles tous les habitants de la Communauté sont conviés :

à CASTELMORON SUR LOT : le **Judi 16 février 2017** à 20h30 à la salle Tivoli,
OU

à TOMBEBOEUF : le **Judi 23 février 2017** à 20h30 à la salle des Fêtes.

Les objectifs de la réunion publique sont :

- d'informer la population de l'avancée de l'élaboration du PLUi en les sensibilisant aux enjeux du territoire,
- de donner la parole aux habitants quant aux observations et aux propositions qu'ils souhaitent émettre sur ce projet commun.

Venez nombreux vous informer et participer !

Dans chaque mairie et à la Communauté de communes, un cahier d'expression est à votre disposition afin d'inscrire vos observations tout au long de l'élaboration du PLUi.

DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE GOUNEAU

L'année 2017 s'annonce intense pour la zone d'activités intercommunale située au Temple sur Lot. Lors des éditions précédentes, le projet du Village d'entreprises et d'artisans vous a été présenté et maintenant c'est du concret !

Afin de marquer le démarrage des travaux du Village d'entreprises et d'artisans, la première pierre a été posée le 22 octobre dernier par le président de la Communauté de communes, le Ministre et les parlementaires du département. Ce projet résolument tourné vers l'avenir témoigne de l'intérêt porté par les élus communautaires au développement économique du territoire.

Aujourd'hui, les deux bâtiments s'imposent en plein centre de la zone d'activités économiques grâce à une architecture moderne s'intégrant parfaitement dans l'environnement. Les deux bâtiments seront terminés en mai/juin 2017.

Le bâtiment « Village entreprises » c'est :

- 7 bureaux locatifs de 20 m²
- un espace d'accueil,
- une salle de détente,
- un espace reprographie équipé
- une salle de réunion
- un espace co-working (télétravail)
- un accès haut débit
- un parking
- de la signalétique
- des espaces verts

Possibilité de louer un ou plusieurs bureaux.

Des loyers attractifs :

1 bureau = 225 € /mois hors charges

4 bureaux sont déjà réservés !

Le bâtiment « Village entreprises » c'est :

- 7 bureaux locatifs de 20 m²
- un espace d'accueil,
- une salle de détente,
- un espace reprographie équipé
- une salle de réunion
- un espace co-working (télétravail)
- un accès haut débit
- un parking
- de la signalétique
- des espaces verts

Possibilité de louer un ou plusieurs bureaux.

Des loyers attractifs :

1 bureau = 225 € /mois hors charges

4 bureaux sont déjà réservés !

Véritable lieu de travail innovant en milieu rural, cet équipement au cœur du Lot-et-Garonne offrira aux entreprises des conditions de développement idéales.



SIX NOUVEAUX JA EN LOT-ET-TOLZAC.

En 2016, 6 jeunes agriculteurs (JA) se sont installés en Lot-et-Tolzac !

Une aide de 4000 € a été octroyée à chacun le mardi 24 Janvier 2017, en présence notamment de M. BAECHLER, Président de la communauté ; M. FURLAN, vice-président en charge de la commission « Développement Economique » ; des maires du territoire et des membres de la Commission.

Cette aide vient en complément de l'aide à l'installation accordée par le département.

Les 6 jeunes agriculteurs sont :

Nom	Prénom	Exploitation	Commune
MOREAU	Fabrice	EARL de Jamy	LABRETONIE
BIELLE	Sandie	GAEC Graines de Caillou	COULX
DE MOOR	Thomas	GAEC de Pont de Traucat	PINEL HAUTERIVE
JONGLAS	Charles-Henri	GAEC du Roc	COULX
MIOSSEC	Guillaume		PINEL HAUTERIVE
PETIT	Jérémy		MONTASTRUC

AGRIMÉCA, UNE ENTREPRISE EN PLEIN ESSOR À TOMBEBOEUF.

Créée depuis 1997 par M. et Mme GERAUD, l'entreprise Agriméca, basée à Tombeboeuf, est spécialisée dans le machinisme du pruneau d'Agen. Avec un atelier de 1600 m² après l'agrandissement réalisé en 2015, l'entreprise est également en capacité de réaliser des machines spécifiques de la conception (bureau d'étude interne) à la fabrication, en terminant par le service après-vente (technicien de maintenance et véhicule de dépannage).

Avec 9 salariés permanents, Agriméca rayonne sur l'ensemble du département du Lot-et-Garonne et également sur les départements voisins grâce à leur activité prunicole (taillage des vergers, récolte, enclayage de la prune d'ente, séchage et triage à sec). Agriméca est aussi présente en vallée du Rhône pour ses nacelles facilitant la pose de filets pare-grêle.



CONTACT

Agriméca,
Tombeboeuf, 05 53 79 77 45,
agrimeca.geraud@orange.fr

LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE : C'EST PARTI !

Le Syndicat « Lot-et-Garonne numérique », (réunissant toutes les collectivités et organismes concernés et porteur de ce projet d'envergure) prévoit les premiers chantiers du déploiement du Très Haut Débit avant la fin du premier semestre 2017.

Pour rappel, ce déploiement s'effectuera en 2 phases et s'étalera sur 10 ans :

- la première phase entre **2017 - 2021** qui permettra de raccorder 70% des foyers avec un objectif de 126 000 prises fibre optique installées au terme des 5 premières années de déploiement
- et la seconde **2022 - 2026** qui permettra de raccorder 100% des foyers grâce à la commercialisation de l'offre fibre optique par le Syndicat.

Ce sont 130 millions d'euros qui seront déployés pour réaliser ce programme.

Pour le Lot-et-Tolzac, le département a validé le déploiement en phase 1 de la plaque de Tombeboeuf. Cette plaque, inscrite en priorité dans l'appel à projets de la Communauté de communes, comprend les communes de Tombeboeuf, Coulx, Verteuil d'Agenais, HautesVignes et pour parties les communes de Brugnac et Tourtrès.

La plaque de St Barthélémy couvrant la commune de Labretonie et pour partie la commune de Tourtrès a également été placée dans la phase 1 du déploiement.

CONTACT

Mme Stéphanie ARNAUD-GRANET et
Mlle Léa DESCORNE,
Communauté de communes,
05 53 84 58 42 / 05 53 84 00 33,
sgranet-lotetolzac@orange.fr / descorne.cclt@orange.fr

UNE ANNÉE 2016 BIEN REMPLIE POUR UNE ANNÉE 2017 RÉUSSIE !



Ont été réalisés en Avril, Juin et en fin d'année 2016, les travaux de fauchage des accotements.

Les enduits, les préparations enduits et les travaux complémentaires dans les communes ont été réalisés suivant le programme annuel.

Le printemps 2016 a été particulièrement pluvieux. Ces grosses précipitations ont provoqué l'éboulement de

certaines talus. La Communauté de communes Lot-et-Tolzac, en plus de son programme d'assainissement, a remis en état ces talus et fossés, notamment celui du lieu-dit « Sarboise » à Coulx.

Malgré deux étés de sécheresse consécutive, l'équipe d'entretien voirie a réussi à maintenir le réseau routier en bon état. En effet, les routes se déforment après fissurations de la chaussée sous l'influence de la sécheresse. Il faut savoir que la partie nord du territoire communautaire, beaucoup plus argileuse que le reste, nécessite une attention particulière des agents voirie. Dans ce cas, l'équipe intervient pour renforcer et reprofiler la route.

Depuis 4 ans, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac a décidé de proposer un service complémentaire au service voirie déjà rendu, un service d'élagage. Pour maintenir cet état d'entretien et gérer la repousse des branches, un lamier a été acheté en 2015. En début d'année 2017, un passage sera effectué sur le réseau.

L'OPTIMISATION DU SERVICE DÉCHETS : DE LA RÉFLEXION À L'ACTION.

L'année 2015 a été marquée par des avancées législatives importantes dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), publiée au Journal Officiel en Août 2015, a notamment défini les objectifs suivants :

- réduire de 10 % les déchets ménagers (2020) ;
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025) ;
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025) ;
- recycler 70 % des déchets du BTP (2020).

La réalisation de ces objectifs suppose de profondes évolutions quant aux flux mobilisés et à l'organisation de leur traitement.

Dans ce cadre, la commission « Ordures ménagères et Voirie » de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac a souhaité mener une réflexion quant à **l'optimisation du service déchets**.

Pour ce faire, un état des lieux du service actuel a été réalisé à travers des rencontres dans chacune des 15 communes du territoire. Une fois les problématiques mises en avant, un plan d'actions sera proposé à la Commission et au conseil communautaire.

L'objectif est de poursuivre les efforts de la collectivité pour réduire les tonnages d'ordures ménagères par le geste de tri et l'amélioration du service global rendu à l'usager.

L'OPÉRATION « COMPOSTONS » SE POURSUIT

L'opération départementale de ValOrizon (Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés) « Compostons » se poursuit jusqu'en mai 2017 : profitez-en !

Cette opération permet de mettre à disposition des habitants et des structures communautaires des composteurs de 400 litres ou de 600 litres, gratuitement, afin de favoriser le compostage.

Dépêchez-vous : il ne reste plus que quelques composteurs disponibles !

Si vous souhaitez bénéficier d'un composteur



(de 400 litres ou de 600 litres), merci de vous rapprocher de :

Mlle Léa DESCORNE

à la Communauté de communes Lot-et-Tolzac
(par téléphone au 05 53 84 00 33
ou par email : descorne.cclt@orange.fr).

LE VERRE : LE TRI À L'INFINI !

En 2016, vous avez trié plus de 239 tonnes d'emballages en verre soit l'équivalent moyen de 569 904 bouteilles qui ont ainsi pu être recyclées. Une performance supérieure à la moyenne nationale de 30kg/an/hab. Merci !

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac compte encore trop d'emballages en verre dans ses ordures ménagères. Les conséquences d'une telle erreur de tri sont considérables.

Trier plus, et mieux, les emballages en verre permet de faire des économies :

- D'un point de vue économique, une tonne de verre triée et recyclée permet de réaliser jusqu'à 130 € d'économie.
- En termes d'impact environnemental, les bouteilles, pots et bocaux en verre triés redeviennent, grâce au recyclage, un emballage en verre, et ce à l'infini.

Cela permet de :

- o préserver les ressources minérales naturelles non renouvelables (sable par exemple)
- o économiser de l'énergie,
- o réduire les rejets de CO₂,
- o éviter l'incinération ou la mise en décharge.

Plus de 60 % de la matière première utilisée par les verriers est le calcin. Cette matière s'obtient en broyant du verre, lavé de ses impuretés. Une fois chauffé à plus de 1500° et additionné des matières premières (sable et eau), le verrier souffle le verre pour créer de nouvelles bouteilles, bocaux ou pots.

Figure 1 : Infographie du recyclage du verre - Source : Eco-Emballages.



TRI DU VERRE : QUELQUES RAPPELS

Dans le Point d'Apport Volontaire (PAV) vert, dédié au verre, on dépose uniquement les emballages en verre (les bouteilles et flacons en verre, pots et bocaux de conserve).

La vaisselle, les verres à boire, la porcelaine, la faïence, la céramique, les ampoules, les plats en verre, les miroirs... sont à jeter à la poubelle noire ou en déchèterie.



À propos d'Eco-Emballages

Eco-Emballages assure le pilotage du dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers. Entreprise privée, agréée par l'Etat, Eco-Emballages a une mission qui s'inscrit dans une démarche d'intérêt général au bénéfice du consommateur citoyen.



Le logo Point Vert est une garantie pour le citoyen de l'engagement des entreprises pour limiter l'impact environnemental des emballages.

www.ecoemballages.fr



RETOUR SUR LA SAISON 2016, RELATIVEMENT BELLE

En 2016, l'Office de tourisme a été ouvert du mardi 10 mai au samedi 24 septembre.

Au total, 2 828 personnes ont été accueillies, soit seulement 1,5% de moins que sur 2015.

Ainsi, malgré un climat touristique fragilisé par les évènements de début juillet et laissant présager d'une saison difficile, en Lot-et-Tolzac la légère baisse n'est intervenue qu'en tout début de saison (mai-juin) et s'avère plutôt liée à une météo morose et des ponts moins nombreux qu'en 2015.

Qui sont nos visiteurs ?

Les visiteurs accueillis à l'Office de Tourisme sont majoritairement aquitains, les lot-et-garonnais en tête. Parmi les départements représentés, il faut noter la montée des Pays de la Loire et de la Bretagne. Quant aux visiteurs étrangers, les Anglais restent en tête du tableau, suivis

des résidents des Pays-Bas, talonnés de près par ceux de la Belgique. Les insolites : Nouvelle Calédonie, Australie et Canada.

En haute saison, les demandes des visiteurs portent principalement sur le patrimoine (bastides, musées : 30%) et les activités de plein air (20%). Viennent ensuite les informations relatives aux fêtes et manifestations puis à la gastronomie. Les informations pratiques, principalement des demandes d'orientation, représentent 25% des demandes.

Des atouts à préserver

L'accès wifi gratuit, l'ouverture les dimanches et jours fériés, l'affichage hebdomadaire de la météo ainsi que la diversité des documentations proposées et la bonne connaissance des offres par les conseillères en séjour ont été très appréciés. Les expositions ont également connu un vif succès.

LE SITE INTERNET « DE DESTINATION » EST DÉSORMAIS EN LIGNE !



Réelle vitrine d'une nouvelle destination touristique au cœur du Lot-et-Garonne, ce site internet est la collaboration réussie de la Communauté de communes du Lot-et-Tolzac et de la toute nouvelle Communauté de communes du Confluent et des coteaux de Prayssas.

Initiateur et porteur du projet, le Lot-et-Tolzac a fait le choix en 2015 de mutualiser cet outil de développement pour créer une nouvelle destination touristique et ainsi, améliorer la visibilité de la multiplicité de l'offre proposée aux visiteurs.

La destination « Cœur de Lot-et-Garonne » combine les atouts du Lot, avec ses activités nautiques comme le canoë ; des coteaux, avec le petit patrimoine et l'itinérance douce (randonnée, vélo) et d'un paysage façonné par l'agriculture offrant des produits gastronomiques de qualité.

Un site à destination des touristes

Ce site permet notamment aux futurs visiteurs de constituer un carnet de voyage pour leur séjour sur le territoire en ajoutant les activités, hébergement et restaurants qui les auront séduits. Les internautes pourront même programmer leur venue en fonction d'une manifestation phare de la Destination. Avec la possibilité d'être traduit en 4 langues, le site internet de la destination s'adapte à ces futurs touristes !

Un site à destination des habitants

Avec, entre autres, une météo quotidienne, les animations du moment et un annuaire des commerces et services, ce site facilite aussi à la vie locale des habitants.

Rendez-vous sur :

www.tourisme-coeurlotetgaronne.fr



La Destination « Cœur de Lot-et-Garonne » est également présente sur Twitter et sur Facebook !

CONTACT

Mlle Marion LESPIAU,
Communauté de communes, 05 53 84 82 48
lespiou.tourisme.cclt@orange.fr

LES ACTIONS ENVERS LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP RECONNUES AU NIVEAU NATIONAL

Depuis sa création et son installation au Temple sur Lot en 2013, l'Office de tourisme Lot-et-Tolzac s'est efforcé de tout mettre en œuvre afin d'accueillir au mieux les touristes. Ainsi, lors de sa réhabilitation, le bâtiment a été mis aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Dans un objectif de qualité et d'accueil du plus grand nombre, l'Office de tourisme s'est également engagé dans la démarche « Tourisme & Handicap ».

Outre l'accessibilité physique des lieux et l'aménagement interne de l'Office de tourisme, le cahier des charges de la Marque exige la formation des agents d'accueil aux particularités de l'accueil des personnes en situation de handicap, afin de comprendre les différents types de handicaps, de les appréhender et d'adapter l'accueil à chacun.

Fin octobre 2016, la marque nationale d'Etat « Tourisme & Handicap » a été attribuée à l'Office de tourisme Lot-et-Tolzac pour une durée de 5 ans pour les



4 types de handicaps : auditif, mental, moteur et visuel.

Dans ce cadre, et pour favoriser et faciliter l'accueil et l'accès à tous, l'Office de tourisme s'est entre autres doté d'une boucle magnétique et d'un document présentant l'offre touristique locale traduit en braille.

CONTACT

Mlle Marjorie BELTRAMIN,
Communauté de communes, 05 53 84 82 48,
tourisme@cclt.fr

ACTIONS TOURISTIQUES 2017

Nouvelle année, nouvelles actions !

Parmi les nouveautés de cette année, l'Office de tourisme devrait proposer aux visiteurs des apéritifs d'accueil. La formule, principalement destinée aux touristes mais ouverte à tous, consiste à proposer un temps d'accueil privilégié afin d'accompagner les visiteurs du Lot-et-Tolzac dans l'organisation de leur séjour. Ces apéritifs seront au nombre de 4 et répartis sur l'ensemble de la haute saison touristique. Ils se veulent être des temps d'échanges entre les touristes et les prestataires d'activités et de service du territoire, qui seront également présents.

Autre actualité, une campagne photo du territoire sera réalisée tout au long de l'année 2017 afin de créer une photothèque de qualité et d'alimenter les différents supports de communication de l'Office de tourisme et de la Communauté de communes.

Le Jeu concours, créé lors de la saison touristique 2015 sera de retour cette année. Petit changement, le « gros

lot » devrait laisser sa place à des paniers garnis composés de produits du terroir et de prestations touristiques du Lot-et-Tolzac.

La désormais traditionnelle soirée d'échanges et de rencontres, dédiée aux professionnels touristiques lot-et-tolzacais, sera cette année placée sous le signe du sport, avec la découverte du Golf de Barthe situé à Tombeboeuf.

Enfin, l'Office de tourisme maintient pour l'année 2017 la réalisation de ses guides touristiques, véritables outils de communication et de promotion du territoire. Le guide des hébergements et le guide découverte du territoire seront disponibles courant avril. Le guide trimestriel des animations reste réalisé en interne et disponible dans les mairies, à l'Office de tourisme ainsi qu'à la Communauté de communes.

Une nouveauté est à noter du côté des éditions : la carte touristique du territoire.

LA TAXE DE SÉJOUR

Mise en place depuis 2013 sur le territoire de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac, la taxe de séjour est collectée par les hébergeurs auprès des touristes en supplément de leurs frais d'hébergement. Ainsi, toutes les personnes résidant dans un hébergement payant doivent s'acquitter de la taxe de séjour, quel que soit le motif de leur séjour (vacances, travail, séminaire religieux, sport ...). La

taxe de séjour s'établit au réel, c'est-à-dire que les visiteurs payent uniquement les nuits consommées (par exemple, un couple qui a passé 1 semaine dans un gîte 1 étoile devra payer 7 € – 0,50 € x 7 nuits x 2 personnes).

Les sommes récoltées sont intégralement reversées au budget de l'Office de tourisme et utilisées pour le développement touristique du territoire. Déjà de

nombreuses actions touristiques ont pu être réalisées comme la sécurisation du wifi à l'Office de Tourisme, la création et l'animation d'un jeu concours estival

(2015), la formation du personnel de l'Office de Tourisme à l'accueil des personnes handicapées, la création d'un site internet dédié au tourisme et commun à 3 territoires (2016) ...

Cette année encore, les élus communautaires ont fait le choix de ne pas modifier les tarifs.

Au 1er janvier 2017, ils s'établissent comme suit :

Types et catégories d'hébergements	Tarifs
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.90 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.80 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.70 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.50 €
Chambres d'hôtes	0.50 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0.30 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €

Il est mis en place une équivalence entre le classement des meublés et leur label. Ainsi, une étoile équivaut à un épi, une fleur et tout autre label.

Les exonérations sont maintenues pour les mineurs, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de communes, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

ainsi que les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 150 € (montant fixé par délibération du Conseil communautaire du 15/03/2016).

Les réductions sont également conservées : - 50% pour les séjours de plus de 14 nuits consécutives et - 75% pour les séjours de plus de 21 nuits consécutives.

Taxation d'office : 2017, première année de mise en application

Malgré de nombreuses relances par différents biais (téléphone, mail, courrier), certains hébergeurs font le choix de ne pas reverser la taxe de séjour. Ils sont ainsi hors la loi. Les élus communautaires ont voté, le 8 décembre 2015, la mise en place de la taxation d'office, procédure selon laquelle les propriétaires indélégués doivent payer l'intégralité d'une année de taxe de séjour, la base de calcul s'établissant ainsi : 365 jours de perception x nombre de lits de l'établissement x tarif en vigueur selon la catégorie de l'établissement.

Ainsi, la Communauté de communes lancera la procédure pour tout propriétaire ne s'étant pas acquitté du reversement de la taxe de séjour 2016 au 1er février 2017.

Au terme de cette procédure, les dossiers sont remis à la Trésorerie avec qui les hébergeurs devront traiter directement.

L'année dernière, aucune procédure n'a été menée à terme, les hébergeurs concernés ayant rapidement régularisé leur situation.

CONTACT

Mlle Marjorie BELTRAMIN,
Communauté de communes, 05 53 84 82 48,
tourisme@cclt.fr

DU NOUVEAU AU NIVEAU DES OBLIGATIONS SOCIALES POUR LES HÉBERGEURS

Fin décembre 2016, le Sénat et l'Assemblée Nationale ont adopté le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Ainsi, les propriétaires de locations meublées dont les revenus annuels sont supérieurs à 23 000 € devront s'affilier au régime social des indépendants (R.S.I.).

Propriétaires, si vous êtes dans ce cas, nous vous invitons à vous rapprocher des services fiscaux.

CONTACT

Mlle Marjorie BELTRAMIN,
Communauté de communes, 05 53 84 82 48,
tourisme@cclt.fr

NOUVELLE ORGANISATION DE L'OFFICE DE TOURISME

Deux personnes dédiées au tourisme

Marion LESPIAU, recrutée en janvier 2016 pour pallier l'absence de Marjorie BELTRAMIN lors de son congé maternité puis parental, a vu son contrat renouvelé. Marion et Marjorie œuvreront donc conjointement au développement du tourisme sur le territoire en 2017.

Des horaires d'ouverture élargis

Le service tourisme au sein des locaux de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac fonctionne toute

l'année mais, en saison, l'Office de tourisme, au Temple sur Lot, ouvre ses portes.

Cette année, pour capter une clientèle plus vaste et répondre au mieux aux attentes des touristes, il voit ses horaires d'ouverture élargis.

L'accueil se fera donc du 18 avril au 13 octobre 2017, soit 6 semaines de plus qu'en 2016. Le choix a été fait de ne pas fermer l'Office de tourisme aux heures des repas afin notamment de pouvoir renseigner les visiteurs de passage cherchant des lieux pour déjeuner.

Ouverture le mardi 18 avril	Les horaires d'ouverture :
Du mardi 18 avril au vendredi 5 mai	Du mardi au vendredi, de 10h à 15h
Du mardi 9 mai au samedi 1er juillet	Du mardi au samedi, de 10h à 15h
Du lundi 3 juillet au dimanche 3 septembre	Du lundi au samedi, de 9h à 18h et le dimanche de 9h à 13h
Du mardi 5 au samedi 30 septembre	Du mardi au samedi, de 10h à 15h
Du mardi 3 au vendredi 13 octobre	Du mardi au vendredi, de 10h à 15h
Fermeture le vendredi 13 octobre	

DES CROISIÈRES SUR LE LOT AU DÉPART DE PORT LALANDE

Redécouvrez la rivière Lot

Installées depuis le printemps dernier à Port Lalande à Castelmoron sur Lot, « Les Croisières du Lot » vous proposent d'embarquer pour des **promenades** commentées d'1h30 ou pour un déjeuner **croisière** d'environ 4 heures 30.

A bord du bateau restaurant « Lou Vent d'Olt », l'équipage vous présentera l'histoire de la rivière Lot, de ses villages de caractère, et de la faune et la flore qui la peuplent.

Ouvertes à tous, ces promenades peuvent également faire l'objet d'événements privés ou professionnels, tels que déjeuners d'associations, séminaires ou réceptions, grâce à la privatisation du bateau et de son équipage.

L'accessibilité valorisée

Les Croisières du Lot ont récemment été distinguées par l'obtention de la marque nationale d'Etat « Tourisme & Handicap » pour les handicaps auditif, visuel et

mental.

Le dynamisme de la société et le profond investissement de ses gérants se voient ainsi récompensés.



Cette nouvelle attribution de la marque sur le territoire du Lot-et-Tolzac, après l'Office de tourisme, marque les débuts d'une dynamique d'accessibilité qui se veut à terme généralisée au plus grand nombre de prestataires et au territoire.

CONTACT

Les Croisières du Lot,
Castelmoron sur Lot, www.lescroisieresdulot.fr,
07 78 11 16 50, contact@lescroisieresdulot.fr

L'ÉVEIL DES TOUS PETITS C'EST AUSSI AU RELAIS !



Le Relais Assistantes Maternelles Parents et Enfants (RAMPE) de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac propose des matinées d'éveil ouvertes aux assistantes maternelles agréées, aux gardes d'enfants à domicile et aux familles du territoire.

Tout au long de l'année 2016, Koku est venu une fois par mois animer une matinée d'éveil au son de ses balades africaines. Catherine BOHL, lectrice et conteuse, a également illuminé 4 matinées avec ses livres et ses « raconte tapis ». Cette année, c'est Karine HEBERT et son « jeu de peindre » qui donnera le goût de la peinture aux tout-petits.

Le planning de ces matinées est disponible au relais, sur le site Internet de la Communauté de communes

(www.lotettolzac.fr) ainsi que dans toutes les mairies du territoire.

En novembre, le réseau des RAM du département a organisé « Le mois des assistantes maternelles ». Ainsi, le samedi 05 novembre 2016, assistantes maternelles et parents se sont retrouvés pour une matinée consacrée aux bienfaits de la relaxation et des auto-massages. L'objectif de cette matinée étant de donner des outils concrets à réutiliser au quotidien, afin d'être plus disponible aux enfants, d'instaurer une relation de qualité et, pour les professionnelles, de créer de meilleures conditions d'accueil.

Le 13 janvier 2017, les enfants, leurs parents et les assistantes maternelles ont été conviés au spectacle « Le violon qui chante » à la salle des fêtes de Castelmoron sur

Lot. Chacun a ensuite pu déguster la galette des rois. Ce spectacle est organisé tous les ans par le RAMPE et la crèche « le Nuage Rose ».

Le relais reste à votre disposition pour vous accompagner :

- dans la recherche d'un mode de garde pour votre/vos enfant(s),
- dans les démarches administratives liées à l'embauche d'une assistante maternelle agréée,
- dans la fonction parentale, au travers de soirées d'échanges et d'écoute, ou d'ateliers autour de la parentalité.

Informations pratiques :

Permanences administratives :

- Castelmoron sur Lot au RAMPE : Lundi : 9h00-12h30, Mardi : 13h30-18h00, Mercredi : 9h00-12h00 et 13h30-18h00, Jeudi : 13h30-18h00
- Monclar d'Agenais, Tombeboeuf et Verteuil d'Agenais : le lundi de 14h00 à 18h00 **SUR RENDEZ-VOUS.**

Les matinées d'éveil (de 10h à 12h) :

- le mardi, jeudi et vendredi au RAMPE de Castelmoron sur Lot
- le dernier mardi du mois à Monclar d'Agenais (salle de l'accueil périscolaire) et le 2ème et le 4ème jeudi du mois à Verteuil d'Agenais (salle des Fêtes).

CONTACT

Mme Chrystel Massenat,
Communauté de communes, 05 53 84 58 44
ram@cclt.fr

LA CRÈCHE, UNE STRUCTURE INDISPENSABLE.

Pour 224 jours de fonctionnement en 2016, la structure a accueilli 40 enfants, dont 32 domiciliés dans la Communauté de communes Lot-et-Tolzac et 8 dans les communes voisines.

Les réservations des familles ont évolué, la crèche doit en tenir compte et s'adapter en réalisant des contrats d'accueil au plus juste des besoins des familles :

- 20 accueils réguliers à temps complet à 4 ou 5 jours par semaine,
- 12 accueils réguliers à temps partiel,
- 5 accueils réguliers non mensualisés à temps partiel (planning hebdomadaire diffère d'une semaine à l'autre),
- 2 accueils occasionnels,
- 1 accueil en urgence.

Les enfants accueillis apprennent à grandir à travers le jeu.

Au rythme d'une fois par mois, les ateliers d'activités sont animés par des intervenants extérieurs, notamment la peinture avec Corinne VILCAZ, la lecture avec Emilie RÉMBLIÈRE et la musique avec Lucas RIZZOTTI.

Les visites ponctuelles organisées dès les beaux jours, en direction des 2/3 ans, à la médiathèque et à l'école maternelle, permettent une connaissance des lieux, pour une rentrée plus sereine.

La sortie au Chaudron Magique est l'occasion de

saluer les années de crèche avant de s'envoler pour l'école, 12 sont concernés cette année. Des actions en direction des familles sont

- proposées afin de favoriser les échanges et les liens :
- Les petits déjeuners des parents en décembre ;
 - Le spectacle enfants organisé début janvier, en collaboration avec Chrystel MASSENET, animatrice du Relais d'Assistantes Maternelles Parents et Enfants (RAMPE), dans la salle Tivoli de Castelmoron sur Lot, suivi du verre de l'amitié et de la galette des rois ;
 - Les ateliers des parents en lien avec le RAMPE, sont des soirées à thèmes autour de l'éducation et des préoccupations des familles ;
 - La fête des parents et l'Assemblée Générale en juin, suivi d'un apéritif et d'un repas sous forme d'auberge Espagnole.



CONTACT

Crèche « Le Nuage Rose »,
Castelmoron sur Lot,
05 53 84 97 38



PLEIN PHARE SUR LE CENTRE DE LOISIRS DU LOT-ET-TOLZAC !

A l'approche des vacances estivales, l'équipe pédagogique du centre de loisirs du Lot et Tolzac, qui a ouvert ses portes en 2011, accueille les enfants de 3 à 16 ans, sur le site de Monclar. Les effectifs en progression montrent l'intérêt que les enfants et parents du Lot-et-Tolzac portent à la structure d'accueil de mineurs.

Le centre de loisirs est ouvert durant toute l'année et offre aux parents de la Communauté de communes et de ses alentours un moyen de garde et de loisirs de proximité. En 2016, c'est 250 enfants pour 5000 journées comptabilisées et une quinzaine d'animateurs permanents et saisonniers qui ont partagé des moments inoubliables.

Cette année la thématique pédagogique abordée est « Playing for change », « Jouer pour changer ». Cette thématique permet aux enfants de découvrir ou redécouvrir les valeurs du partage, de l'échange, du vivre ensemble et tout ceci autour du jeu bien entendu. Cette idée défend des valeurs fortes et intemporelles, tout en se servant du jeu pour que les enfants puissent l'intégrer à leur niveau.

Le centre de loisirs du Lot-et-Tolzac jouit d'une équipe dynamique et pérenne depuis maintenant plusieurs années, complétée par des animateurs saisonniers durant les vacances scolaires. L'équipe pédagogique très impliquée au quotidien, permet aux enfants de partager des moments de fous rires, de jeux et de bonne humeur.

Le centre de loisirs offre un espace d'accueil chaleureux, dans des locaux récents et adaptés, avec un parc arboré et une vue imprenable sur le Lac du Magre. C'est aussi la possibilité d'évoluer dans un territoire rural, tout en ayant accès à de multiples activités. Ce cadre de vie permet à chaque enfant de grandir à son rythme et de partager des moments uniques dans un lieu adapté.

Un service de navettes est mis en place sur tout le territoire du Lot-et-Tolzac. Il se compose de 3 points d'accueil (Le Temple sur Lot/ Verteuil d'Agenais/ Saint Pastour), ainsi que 4 points de ramassage, afin de récupérer les enfants. Toutes les informations concernant les différents trajets des navettes se trouvent sur le site internet de l'accueil de loisirs.

Les activités proposées par l'équipe d'animation sont toujours plus innovantes et en accord avec le thème pédagogique, mais aussi les saisons qui se succèdent. Des activités manuelles, sportives et culturelles sont proposées pour répondre à la demande du plus grand nombre d'enfants.

De nombreuses sorties sont aussi là pour agrémenter les journées de vacances et les mercredis après-midi, comme la piscine, le canoë-kayak, ou encore des visites de parcs, comme z'animoland ou le parc des pirates. Des activités comme l'escrime, le trampoline, le cirque, se déroulent à la base de



loisirs de Rogé. Les sorties au centre de loisirs, c'est aussi de l'accrobranche, du laser game ou du bowling, ou encore des minis séjours sous tente de 2 à 5 jours suivant la tranche d'âge. De nombreux projets sont mis en place par l'équipe pédagogique, à l'initiative du spectacle de fin d'été qui rassemble sur scène près de 30 à 40 enfants. Ou encore des anims shows, qui mettent en scène les animateurs dans des représentations loufoques pour le plus grand plaisir des enfants. De nombreuses journées à thèmes et déguisées rythment l'année, comme Carnaval, Halloween, Noël...

Le CEL, Contrat Éducatif Local soutenu par la Communauté de communes, et qui a pour but la découverte d'activités sportives et culturelles, au service des enfants et jeunes du territoire, est un partenaire fidèle pour la proposition d'activités tout au long de l'année avec l'équitation, l'art plastique, la pêche, l'escalade ou la spéléo...

Enfin, le centre de loisirs Lot et Tolzac c'est aussi des activités atypiques telles que la création de clip vidéo, du run & bike allant jusqu'à l'initiation de la moto et du quad pour les plus grands.

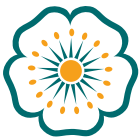
De la même manière que les vacances scolaires, le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis de l'année scolaire de 11h30 à 19h. Un service de bus gratuit est mis en place, en collaboration avec la Communauté de communes et le centre de loisirs, pour récupérer les enfants à la sortie des écoles du territoire Lot-et-Tolzac.

De plus, le centre de loisirs du Lot-et-Tolzac travaille en étroite collaboration avec les structures d'accueil de mineurs de Casseneuil et de Ste Livrade sur Lot. Cette proximité permet aux équipes d'animation de travailler en collaboration, d'échanger et de s'équiper, afin d'offrir aux enfants des activités toujours plus innovantes et riches d'idées. Mais c'est aussi l'occasion pour les enfants de se rassembler et de partager des moments inoubliables, lors d'inter-centres ou d'activités et sorties communes.

Depuis 2015, pour plus de sécurité et une meilleure qualité d'accueil, le centre de loisirs a mis en place un système de réservation obligatoire des journées de présence. Cependant, ce dernier reste malléable, en donnant la possibilité aux familles d'inscrire ou de désinscrire exceptionnellement leurs enfants le jour même, en contactant le centre de loisirs avant 9h30.

CONTACT

Centre de Loisirs Lot-et-Tolzac,
www.centreloisirs-lotettolzac.jimdo.com, 05 53 41 45 24
 (Lundis de 9h à 11h, mercredis de 8h30 à 19h, en période scolaire /
 du Lundi au vendredi de 8h à 19h durant les vacances),
contact.centreloisirs-lotettolzac@orange.fr



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

12 Avenue de Comarque
47260 Castelmoron sur Lot
Tél. 05 53 84 82 48 – fax. 05 53 79 90 49
courriel : cclotettolzac@wanadoo.fr



Réunion publique

Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac et le cabinet URBA2D organisent 2 réunions publiques de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.).

Venez y participer pour vous informer et vous exprimer !

A Castelmoron sur Lot

Jeudi 16 Février 2017

À 20h30

À la Salle Tivoli

Ou

A Tombeboeuf

Jeudi 23 Février 2017

À 20h30

À la Salle des Fêtes

Retrouvez toutes les informations sur notre site dédié : pluilotettolzac.jimdo.com